

Votants : 78
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 mai 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juin 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 1er juin 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – REMBOURSEMENT PAR LA CAN DES TRAVAUX DE MISES AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EFFECTUES PAR LES COMMUNES SUR LES ZAE COMMUNAUTAIRES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAULT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Sophia MARC, Marie-Christelle BOUCHERY à Gérard GIBAULT, Dany BREMAUD à Jean BOULAIS, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Brigitte COMPETISSA à Elisabeth MAILLARD, Alain GRIPPON à Yamina BOUDAHMANI, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jeanine BARBOTIN, Rabah LAICHOUR à Michel PANIER, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Rose-Marie NIETO à Simon LAPLACE, Alain PIVETEAU à Bruno JUGE, Dominique SIX à Michel PAILLEY, Michel VEDIE à Jean-François SALANON

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Fabien SAFANJON

Titulaires absents excusés :

Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Brigitte COMPETISSA, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Alain PIVETEAU, Dominique SIX, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 1ER JUIN 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – REMBOURSEMENT PAR LA CAN DES TRAVAUX DE MISES AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EFFECTUES PAR LES COMMUNES SUR LES ZAE COMMUNAUTAIRES

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de sa compétence en matière de Développement Economique, la CAN assure l'entretien et la gestion des Zones d'Activités Economiques reconnues d'intérêt communautaire. Cet exercice comprend l'équipement des zones d'activités relevant de la compétence de la CAN dont l'éclairage public.

La CAN ne disposant pas de moyens propres suffisants pour assurer l'exercice de ses compétences en matière d'entretien et de gestion des voiries, réseaux, espaces verts, a conclu une convention de prestation de services, pour les dépenses de fonctionnement, avec certaines communes ou syndicats sur lesquels sont implantées des zones d'activités.

Concernant la gestion de l'éclairage public, diverses communes ont fait le choix de souscrire un contrat IRIS auprès de SEOLIS dans lequel, à l'issue d'un diagnostic « performance et sécurité », le prestataire s'est engagé à mettre en sécurité l'ensemble du parc d'éclairage public de la commune.

Pour faciliter et rationaliser l'exercice de cette compétence, les contrats IRIS souscrits par les communes portent sur l'ensemble du parc d'éclairage de la commune, y compris celui situé sur les ZAE.

Les travaux de mise en sécurité réalisés par SEOLIS, dans le cadre de cette convention, constituent des dépenses d'investissement qui, lorsqu'elles sont réalisées sur les ZAE communautaires, doivent être prises en charge par la CAN.

Ainsi, il est proposé que la CAN rembourse à la commune les dépenses, imputées en section d'investissement, qui lui auraient été ou lui seront facturées dans ce cadre.

Pour ce faire, la commune émettra un titre de recettes accompagné des pièces justificatives suivantes : copie du contrat IRIS et de la facture SEOLIS précisant que l'intervention concerne des travaux de mise aux normes effectuées sur une ZAE communautaire.

A réception, la CAN procédera au remboursement et imputera cette dépense en section d'investissement.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser le remboursement des dépenses réalisées par les communes membres concernant des travaux de mise aux normes de l'éclairage public effectués dans le cadre du contrat IRIS souscrit avec SEOLIS.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué